



O = Roger / He'launie  
Copie = G. Fauvise

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT

Rouen, le 05 JAN. 2018

SERVICE AMÉNAGEMENT, URBANISME ET HABITAT

Dossier suivi par :  
MARIE ODILE DUPERRON

Monsieur Jean-Louis MAURICE  
Maire  
Mairie  
22, avenue Jean Jaurès  
76290 FONTAINE-LA-MALLET

TÉL : 02.35.03.51.71  
FAX : 02.35.03.51.80  
E-mail : marie-odile.duperron@seinemaritime.fr

OBJET : ÉLABORATION PLU

RÉF : A17043077

Monsieur le Maire,



Par courrier en date du 18 octobre 2017, vous sollicitez l'avis du Département sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme ayant vocation à s'appliquer sur le territoire de votre commune.

Ce document a été transmis, pour avis technique, aux différentes directions concernées du Département.

Je vous informe que le Département de la Seine-Maritime n'a pas d'observation particulière à émettre sur ce projet. Vos orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable sont en accord avec le Plan Départemental de l'Habitat, document non opposable que l'État et le Département ont validé pour la période 2013/2019. Il est consultable sur le lien suivant : <http://www.seinemaritime.fr/cg76-2012/files/pdh-fevrier-2013-2019.pdf>

Je vous rappelle que, sur le volet routier, le code de la voirie routière régit l'ensemble des interventions sur le domaine départemental de voirie. Toute décision ayant un impact sur une route départementale doit ainsi faire l'objet d'une autorisation écrite (accès, évacuation eau, ZAC...).

Je vous remercie de m'adresser le Plan Local d'Urbanisme, dès qu'il sera approuvé, sous forme dématérialisée et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Tas cordiales

Le Président du Département

Pascal MARTIN

Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
CS 56101  
76101 ROUEN CEDEX  
Téléphone 02 35 03 55 55

seinemaritime.fr